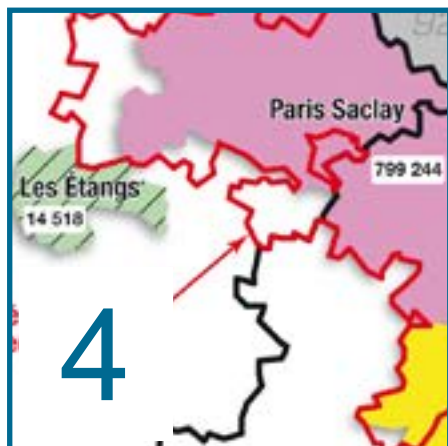




La Gazette de Milon

SOMMAIRE

À LA UNE



4 Intercommunalité

RETROSPECTIVE 2014



6 Vie municipale
L'équipe municipale
Les commissions et
syndicats

7 Fêtes et rencontres

ARTISTES et ASSOCIATIONS



10 Claralucia Sarmiento

11 SyIC

11 Forum des Métiers
et de l'Orientation

PATRIMOINE



12 Les biefs et les
moulins de Milon

VIE PRATIQUE



16 Comptes-rendu de
conseils municipaux

18 Travaux, Eau,
Élagage, Feux

20 Informations utiles et
numéros d'urgence

LA GAZETTE DE MILON

Bulletin municipal
de Milon-La-Chapelle
N°14 | Automne-Hiver 2014

Responsable de la publication :
Jacques Pelletier

Crédit photo :
Bernard Boutouyrie,
Claralucia Sarmiento,
Fabrice Lendormy

Conception graphique :
Carole Mizrahi
www.effet-immediat.com

La Gazette de Milon est
tirée à 140 exemplaires.

Incertitude



Dans mon dernier mot, je m'inquiétais de notre avenir suspendu à la décision que prendraient nos amis de Saint-Lambert.

Et bien la décision est tombée, Saint-Lambert a voté pour rester dans notre Communauté de Communes.

Je pensais celle-ci confortée. Mais non, tout peut recommencer, car cette fois, c'est Saint-Rémy-lès-Chevreuse qui veut aller se marier avec l'intercommunalité de Saclay et Massy-Palaiseau (278 000 habitants).

Ce que voyant, Chevreuse, qui n'avait d'yeux que pour la Casqy, veut se raccrocher à Saint-Rémy pour partir à l'Est au lieu du Nord; encore un peu, et ils auront fait le tour de la rose des vents.

Hélas les vives discussions ne sont pas finies et l'heure d'agir avec efficacité pour notre territoire n'est pas encore arrivée.

Heureusement, une promenade dans notre village permet de retrouver la sérénité.

Regarder le calme du tranquille plan d'eau de la mare du Vivier, qui vient juste d'être réhabilitée, est une source de joie.

On imagine bien les lieux au printemps, les broussailles et taillis auront cédé la place à la prairie dont l'herbe viendra recouvrir les noirs talus d'aujourd'hui. Le regard ne sera plus bloqué par des bois opaques, nous découvrirons une magnifique perspective ouverte.

La beauté de notre environnement est un précieux trésor et il faudra bien garder cette idée en tête tout au long de la procédure qui va s'ouvrir dès le début de l'an prochain pour transformer notre P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) en P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme), comme la loi nous y oblige.

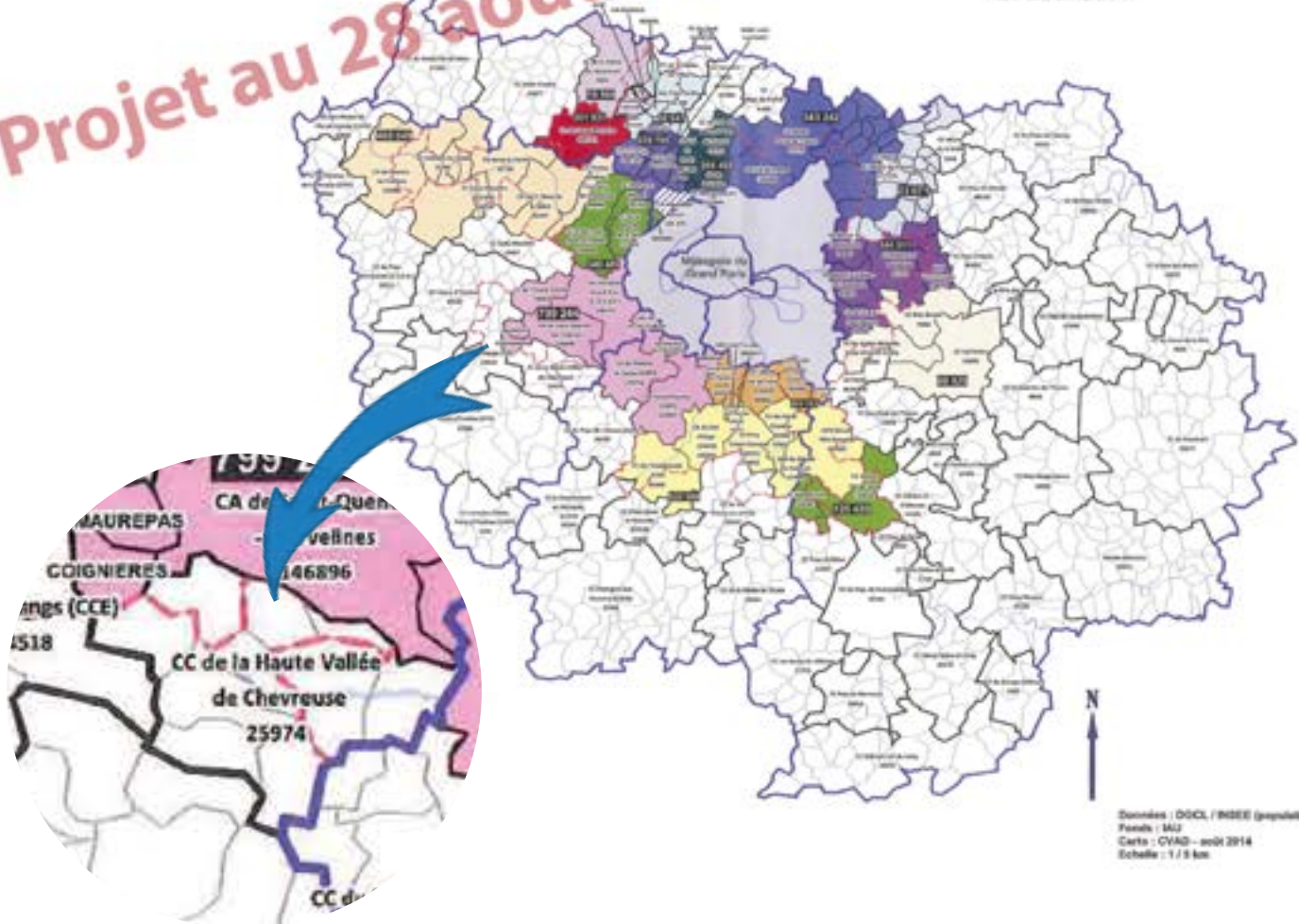
Chacun sait que les passions se déchainent vite dès que l'on modifie les règles d'urbanisme.

En attendant, profitons de la particulière douceur de l'automne et laissons nous conduire jusqu'à Noël et au bout de l'an.

Je vous souhaite à tous une belle fin d'année et de joyeuses fêtes.

Jacques PELLETIER ■

Projet au 28 août 2014



Données : DDCS / INSEE (population totale 2011)
Fonds : IAU
Carte : CVAD - août 2014
Echelle : 1 / 5 km

«Vers 11 intercommunalités dans l'unité urbaine de Paris ?
«Projet de schéma régional de coopération intercommunale, 28/08/2014»



Sources : Préfecture régionale d'Île-de-France, Insee, IAU IdF
© IAU IdF 2014

INTERCOMMUNALITÉ

Le sujet de l'intercommunalité reste brûlant et continue de faire la Une de notre gazette. Jacques Pelletier, maire de Milon-La-Chapelle et président de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC), rappelle les enjeux et nous dévoile les dernières évolutions.

En application de la loi N°2014-58 du 27 janvier 2014 de **Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles** (dite loi MAPTAM), prévoyant notamment l'élaboration d'un Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) d'Ile-de-France, le Préfet de Région a présenté, le 28 août dernier, son projet de SRCI de la Région Ile-de-France.

Ce projet prévoit de réduire le nombre d'EPCI à fiscalité propre de 94 à 63 dans les quatre départements du Val-d'Oise, de l'Essonne, des Yvelines et de la Seine-et-Marne.

Pour le département des Yvelines, le projet de SRCI prévoit la fusion de plusieurs intercommunalités, pour obtenir 3 ensembles "Seine Aval", "Boucles de Seine" et "Versailles / Saint-Quentin / Massy / Saclay" (voir carte ci-contre).

Pour ce qui concerne les 9 autres intercommunalités des Yvelines, constituant la partie rurale du territoire, 8 d'entre elles, dont la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse, (CCHVC) conservent un périmètre inchangé; le périmètre de la Communauté de Communes des Étangs est modifié car cette communauté serait amputée des villes de Maurepas et Coignières qui seraient incluses dans l'ensemble "Versailles / Saint Quentin / Massy / Saclay".

Par ailleurs un projet de loi qui pourrait être prochainement votée instaure une taille minimum de 20.000 habitants pour constituer

une communauté de communes. Cette disposition n'aurait pas d'impact sur la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse qui réunit 25 974 habitants, donc remplit la condition contenue dans le projet de loi.

Mais ce seuil rendrait impossible le maintien de la Communauté de Communes des Étangs qui resterait constituée des trois communes : Les Essarts le Roi, Le Perray en Yvelines, Les Bréviaires réunissant 14 518 habitants, soit un nombre insuffisant si la loi citée ci-dessus, portant le minimum d'habitants à 20.000, était prochainement votée.

Devant cet état de fait, les Communautés de Communes des Étangs et de la Haute Vallée de Chevreuse :

- considèrent qu'elles partagent les mêmes valeurs, respectueuses de la Charte du PNR, à savoir un patrimoine paysager, une ruralité, une agriculture, une taille humaine, un développement raisonnable et maîtrisé tant en termes de logements qu'en termes économiques,
- constatent que des relations de voisinage économiques existent de longue date entre les communes des Essarts le Roi et de Levis Saint Nom,
- sont **favorables à un rapprochement entre ces deux intercommunalités complémentaires**, qui serait judicieux et porteur d'avenir.

D'autre part, **les communes de Bonnelles et de Bullion**

pourraient émettre le souhait de quitter la Communauté de Communes de Plaines et Forêts d'Yvelines pour rejoindre la CCHVC.

A l'évidence, l'unité territoriale existante entre la CCHVC et ces deux communes ainsi que l'histoire commune avec les autres communes de la CCHVC depuis la création du PNR de Chevreuse en 1985, l'inclusion de ces deux communes dans la CCHVC **permettrait de continuer à travailler ensemble au développement raisonné et au maintien des caractéristiques d'un territoire commun.**

Mais tout ce qui précède dépend des décisions qui seront prises entre aujourd'hui et le 30 avril 2015 par les commissions régionale (CRCI) et départementale (CDC).

Comme vous pouvez l'imaginer dans notre département, et ailleurs, de nombreuses voix s'élèvent contre la création de ces grandes intercommunalités (il est vrai que le nombre de sièges de président s'en trouverait considérablement réduit).

In fine la décision finale reviendra au Préfet de Région qui devra remettre son **schéma définitif au plus tard le 30 avril prochain pour une mise œuvre le 1er janvier 2016.**

Je vous tiendrai informé de l'évolution des choses.

Jacques PELLETIER ■

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Plus que jamais,
aimer et préserver Milon
est la mission
de l'équipe municipale
de Milon-La-Chapelle.

L'équipe municipale :



Vos représentants dans les commissions et les syndicats :

- › **Finances** : B. Boutouyrie - J.M. Delville
- › **Voirie** : P. Hamon - I. Thierry
- › **Urbanisme** : J. Pelletier - P. Hamon
- › **Fêtes** : E. Matéo - J.M. Delville
- › **Sécurité** : I. Thierry - M. Beaucamp
- › **Communication** (*) : C. Tchekhoff
- › **Cimetière** : E. Matéo
- › **Ordures ménagères - Tri** : I. Thierry
- › **Contrat rural** : P. Hamon - I. Thierry
- › **Biefs & Rivières** : J. Pelletier - F. Lendormy
- › **Élagage** : B. Boutouyrie
- › **Régie** : E. Matéo - M. Beaucamp
- › **SPANC** : J. Pelletier - P. Hamon
- › **CCAS** (**): E. Matéo - C. Tchekhoff
- › **SIEED** : I. Thierry - J. Pelletier
- › **SIDOMPE** : J. Pelletier - I. Thierry
- › **SIRYAE** : P. Hamon - C. Tchekhoff
- › **SIVOM** : J. Pelletier - P. Hamon
- › **PNR** : J. Pelletier - P. Hamon
- › **Étab. foncier** : J. Pelletier
- › **CCHVC** : J. Pelletier - P. Hamon

(*): avec la participation de Carole Mizrahi - (**): avec la participation de Jeanne Selosse et Sylvaine Baumann.

13 SEPTEMBRE 2014

LA FÊTE DE MILON

Notre village a revêtu sa tenue de fête, comme chaque année en septembre : la grande tente a été installée à côté de la mairie. Guirlandes lumineuses, repas festif, musique live, et bien sûr nos danseuses et danseurs étaient de la partie !



Les enfants, nombreux ce soir-là, se sont amusés avec les vélos rigolos et voitures à pédales, sur la Route du Buisson devenue piétonne.



Sergio et son équipe ont servi un délicieux cochon de lait et de la pintade aux écrevisses.



L'ambiance musicale était assurée par un trio plein de charme et de rythme.



JANVIER 2014

La galette des rois

11 janvier : c'est la première rencontre de l'année, pour partager la galette des rois. La salle de la mairie se réchauffe rapidement ! Le maire Jacques Pelletier profite de l'occasion pour transmettre ses voeux aux Milonais.



JANVIER 2014

Le REPAS des DOYENS

Autre moment fort de ce début d'année : le traditionnel déjeuner qui réunit les aînés de notre commune. Emmanuel Bailly les a accueillis le 22 janvier à l'Auberge de la Chapelle.



AVRIL 2014

Le nettoyage de printemps

Dans le cadre des journées pédagogiques organisées par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, la commune a organisé le 5 avril le nettoyage de printemps, en invitant enfants, parents et grands-parents à accompagner les poneys bâtés pour nettoyer les sentiers de Milon.



CÉRÉMONIE DE L'ARMISTICE

J'AI RÊVÉ

J'ai rêvé qu'un soleil habitait tous les cœurs,
Qu'un immense jardin, aux éclatantes fleurs
Était là pour chacun, et qu'un merle rieur
Y sifflerait sans fin. J'ai rêvé d'un ailleurs

Où l'homme cesserait de cracher sur son frère,
Où les fleurs éveillées, embaumeraient la terre,
Où il n'y aurait plus d'enfants pleurant famine,
Mais des moissons dorées pour des bouches câlines.

Où n'existerait pas le dégoût, la pitié,
Mais des êtres échangeant le pain de l'amitié,
Où tous ceux qui sont seuls à attendre la mort,
Sentiraient une main, serrer leur main très fort.

J'ai rêvé tout cela, et mon âme à l'aurore,
Légère, gonflée d'azur, et palpitante encore,
A cueilli ce matin sur la robe du temps,
Des perles irisées, aux couleurs de printemps.

Leur magie, des yeux, en a ôté le voile,
Et j'ai fait le grand bond, de la terre aux étoiles!

Anne-Christophe

La cérémonie de commémoration du 11 novembre a eu lieu au cimetière de Milon, auprès du monument aux morts et de la croix de pierre. Une belle affluence pour rendre hommage aux disparus des 2 guerres.



Jocelyne BELLON a sélectionné et lu deux poèmes, l'un intitulé «La Guerre» de Joseph Le Maistre, l'autre, «J'ai rêvé» que nous publions ce-contre.

Monsieur le Maire, après son discours, a présenté le message de M. Kader ARIF, ministre délégué auprès du ministre de la défense, en charge des anciens combattants.

Pour clôturer ce moment, les participants se sont rendus à la mairie pour un verre de l'amitié, préparé par Thierry MARTINEAU.



Artistes, professionnels et amateurs,
Artisans passionnés,
Acteurs de la vie associative, ...

cette rubrique est à vous :
Exprimez-vous !
Faites-vous connaître !
Partagez votre passion !

Claralucia Sarmiento, artiste peintre

par Emmanuel Bréon
*Conservateur en chef de la Cité de
l'Architecture et du Patrimoine*

«Claralucia Sarmiento, qui ne recule devant rien, a fait sien le travail ancestral du laque, qu'il soit chinois ou japonais.

Les meubles qu'elle invente à partir de ce médium, si délicat et difficile, - telle cette table ronde et ses quatre tabourets gigognes - sont d'une grande originalité et techniquement parfaits.

Son décor à la coquille d'oeuf, aux motifs géométriques, y ajoute séduction et poésie.

Très admirative de l'Art Déco, Claralucia invente des décors qui nous renvoient à cette période si emblématique de l'excellence de la création française.»

Exposition permanente de meubles en laque :

Galerie ART&MIS

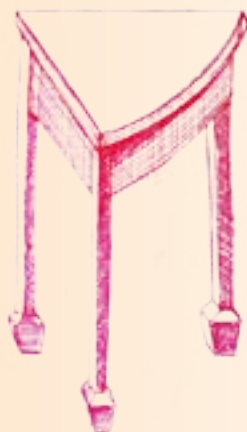
22 rue Saint-Paul
Paris 4ème

Plus d'infos :

www.claralucia-sarmiento.com



table ronde et ses 4 tabourets gigognes



croquis d'un tabouret



*plateau de la table
vue de dessus*



SyIC, artiste peintre

Art en Capital

Grand Palais, Paris, du 25 au 30 novembre 2014

MacParis

Espace Champerret, Paris, du 27 au 30 novembre 2014

Galerie l'Arrivage

Troyes, du 9 janvier au 1er février 2015

Rencontres Internationales d'Art Contemporain Arkan

Caen, du 7 au 22 mars 2015

Le Château d'Eau

Bourges, du 21 mars au 3 mai 2015

Galerie Municipale À l'Écu de France

Viroflay, du 11 mai au 20 juin 2015

Cloître & Chapelle des Dames Blanches

La Rochelle, du 1er juillet au 27 septembre 2015

Galerie Olivier Rousseau

Tours, du 10 septembre au 19 octobre 2015

Plus d'infos : www.sylc.org



PEEP, association de parents d'élèves
du collège Pierre de Coubertin

Pour découvrir des métiers et rencontrer des professionnels

Chaque année depuis plus de 15 ans, la PEEP, principale association de parents d'élèves du Collège Pierre de Coubertin à Chevreuse organise le **Forum des Métiers et de l'Orientation**. La prochaine édition aura lieu :

samedi 31 janvier 2015, de 10h à 13h
Gymnase Fernand Léger, Chevreuse

Près d'une centaine d'intervenants, professionnels de tous horizons, mais aussi représentants d'écoles, de lycées professionnels, de CFA, viendront à la rencontre des collégiens et lycéens de la Vallée de Chevreuse et des environs.

Selon leur préférence, les élèves pourront aller à la rencontre des intervenants soit seuls, soit accompagnés de leurs parents ou d'un camarade.

Venez nombreux !

C'est pour nos jeunes l'occasion d'échanger avec des personnes qui auront à cœur de leur faire partager leur expérience professionnelle, la connaissance de leur métier et des différentes formations pour y accéder.

Ouvert à tous - Entrée libre
Parking gratuit.
+ d'infos sur :

www.peepcoubertinchevreuse.com



Les BIEFS et

Monsieur Philippe Hamon nous explique l'origine du bief et nous propose un tour d'horizon des six moulins de Milon : Moulin de Germainville, Moulin de Fauvaux, Moulin Tournay, Moulin de Milon, Moulin de la Mare et Moulin de la Machine.

V

ers les années 1550, nos Ancêtres, peut-être inspirés par ces Messieurs de Port-Royal, les Célèbres

Solitaires ont pensé que le torrent qui coulait au fond de la vallée appelé le Rodon était une source d'énergie très importante et précieuse.

Mais comment capter cette énergie ?

Après avoir constaté qu'entre l'Abbaye de Port-Royal et Saint-Rémy il y avait une distance de 5000 mètres et une différence de niveau de 25 mètres, ils décidèrent de transformer ce torrent en créant des dérives en escalier appelées **biefs**.

Il fallait 6 biefs à l'extrémité desquels on trouverait des chutes d'eau d'environ 5 mètres de hauteur pour alimenter les roues à aubes des moulins.

Les biefs sont équipés de deux vannes, l'une sert de trop plein, l'autre règle le débit d'alimentation des roues à aubes.

Cette énergie a permis la construction de 6 moulins à eau.



Le Moulin de Fauvaux

Le Moulin de Germainville

Il se situait sur la paroisse de Germainville devenue Saint-Lambert à la fin du XVII^e siècle et appartenait aux Religieuses de Port-Royal. Il se situait à l'emplacement de l'hôtel Le manoir de Sauvegrain avant d'être démoli.

Il était équipé d'une roue à aubes qui entraînait le matériel nécessaire pour moudre les céréales ainsi que différentes machines pour travailler le fer et le bois utilisés par les artisans qui travaillaient pour l'Abbaye de Port-Royal.

Plusieurs meuniers se sont succédés parmi eux Robert Chanu et Jean Vigneron vers 1680.

Le Moulin de Fauvaux

Situé sur la Paroisse de la Chapelle Milon sur la rive gauche du Rodon.

Bien qu'appartenant à l'Abbaye de Port-Royal, il faisait partie des quelques communs qui furent épargnés miraculeusement lors de la destruction de l'Abbaye en 1709.

Ce bâtiment construit en meulière du pays est équipé

les MOULINS de MILON

par Philippe Hamon

Moulins et biefs font partie du patrimoine de Milon-La-Chapelle.

avec une roue à aubes en métal qui entraîne des lignes de poulies sur trois niveaux.

Une pompe à eau alimente la ferme de Beauregard. Deux meules en pierre blanche posées horizontalement dont une fixe servent à moudre les céréales. Vers 1900, il est équipé d'une dynamo pour alimenter Beauregard et Vert Cœur en courant continu en 110 volts. La puissance de ce moulin était d'environ 5 chevaux vapeur.

Fauvaux possède un grand four à pain et une grande cave pour stocker le vin récolté sur le versant sud de la vallée entre Beauregard et Buloyer.

Les exploitants meuniers qui se sont succédés sont Pierre Viellot et Jeanne Robier, puis François Damoisil. De 1710 à 1820 ce sont les Deschamps, Charles, Nicolas, Jean-Louis et Louis. Le dernier meunier était le Père Marquet.

Le Moulin de Foucherolle de Monsieur Tournay

Situé sur Milon Paroisse de Chevreuse sur la rive droite, c'est la propriété des Seigneurs de Besset, ensuite vendu au Baron Jean de Kalb en 1770.

Ce moulin en pierres meulières est composé de deux bâtiments dont l'un pour le séchage de graines d'oléagineux afin de produire différentes huiles.

Parmi les exploitants, nous avons en 1678 Thomas Hémon, et Jacques Louis Lebrun et Marie Marthe Cornaille en 1780.

Le Moulin de Milon

Situé sur la Paroisse de Chevreuse, son bief passe devant le château de Milon et passe sous la route.

Propriété de Henri de Besset



Ci-dessus : le Moulin Tournay.

Ci-contre : la roue à aubes encore en état de fonctionnement du Moulin de Milon



et vendu en 1770 au Baron de Kalb.

Parmi les meuniers Jean Angot et Marie Martin en 1792.

C'est le seul moulin dont la roue à aube en chêne tourne encore.

Le Moulin de la Mare

Il est situé sur la rive droite du Rodon.

Propriété des Besset, il a été vendu au Baron Jean de Kalb en 1770.

Ce moulin à blé et ses forges ont été exploités par Claud Thiveillot en 1700, puis Louis et Marie Madeleine Lebrun en 1730.

La maison au-dessus du moulin a été construite vers 1910. La roue a été remplacée par une turbine et il fut affecté à la laiterie et la production d'électricité pour toute la ferme.

Le Moulin de la Machine

C'est le moulin le plus en aval de Milon.

Propriété des Besset, il a été

vendu au Baron de Kalb.

Il était utilisé pour moudre le blé et en complément son énergie était utilisée pour les machines à bois des artisans de Saint-Rémy.

Il était exploité par Jacques Doché en 1750.

La zone industrielle du Rodon

La vallée avec ses biefs était très riche, elle faisait vivre la moitié des 135 habitants de Milon. Pendant les périodes troubles, les Meuniers défendaient leurs biens, ils avaient créé une milice au moment de la fronde avec à sa tête le célèbre Sauvegrain.

Le Moulin de la Mare



Les BIEFS et les MOULINS de MILON (suite)



Le Moulin de Milon

La végétation et les poissons

Le niveau d'eau étant plus haut, il y avait de magnifiques roselières.

Les poissons se plaisaient dans l'eau calme et renouvelée des biefs, et dans la rivière on pêchait des écrevisses.

La fin des biefs

Pendant la 2ème guerre, les récoltes étant réquisitionnées les moulins n'avaient plus d'activité. Les vannes n'étaient plus réglées et certaines prairies étaient inondées.

L'ancien Maire M. Cintrat, maraîcher, qui habitait à la Lorioterie, écrivait régulièrement à la Préfecture de Versailles pour se plaindre des inondations.

En 1945, la Préfecture devait donner du travail aux prisonniers allemands et c'est ainsi qu'armés de bêches et de pelles, on redresse le tracé de la rivière et on abaisse le niveau de plus de un mètre : les biefs ne sont plus alimentés.

Ainsi, après 400 ans de bons et loyaux services, nos biefs sont inertes et s'ensavent.

Le torrent est rétabli mais il faut créer un étang de retenue pour essayer de protéger Saint-Rémy des inondations.

Les bâtiments des moulins se sont tous transformés en habitations.

Peut-être que nos biefs revivront un jour, que les moulins nous aideront de nouveau à transformer cette énergie parfois indomptable, et pourquoi pas à recharger nos véhicules électriques ...

Philippe HAMON ■

Des initiatives collectives et individuelles ont été lancées pour sauver ce patrimoine, notamment l'Association de défense du bief historique de Milon-la-Chapelle.



Principales délibérations

Conseil Municipal du 27 février

Approbation du Compte Administratif 2013.

Affectation des résultats de Fonctionnement 2013 (49.576,19€) en section d'Investissement du Budget Primitif 2014.

Adoption du Budget Primitif 2014.

Reconduction de la subvention de 500 € à la Bibliothèque de Saint-Lambert pour l'année 2014.

Baladobus : reconduction de la convention entre la commune et le PNR pour l'année 2014, et participation aux frais de gestion à hauteur de 100 €.

Modification des statuts du SYRIAE.

Modification des statuts du SIEED.

Conseil Municipal du 28 mars

Élection du maire et des adjoints:

- **maire : Jacques Pelletier**

- **1^{er} adjoint : Pascal Hamon**

- **2^{ème} adjoint : Bernard**

Boutouyrie

- **3^{ème} adjoint : Isabelle Thierry**

Détails des pouvoirs délégués au maire.

Désignation des commissions et leurs représentants (*voir notre article page 6*).

Élections des représentants aux syndicats SIEED, SIDOMPE, SIRYAE et SIVOM, au PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et à l'Intercommunalité (*voir notre article page 6*).

Élections des conseillers communautaires.

Indemnités du Maire et des adjoints.

Conseil Municipal du 28 avril

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2014 (Habitation, Foncières bâties, Foncières non bâties, CFE) : taux identiques à ceux de 2013.

Adhésion de la commune du Mesnil-Saint-Denis au SIRYAE.

Contribution de 247 € pour l'année 2014 à la cellule d'animation des contrats de bassin Rémarde et Yvette amont.

Acquisition de terrains sur les communes de Milon-la-Chapelle et de Saint-Lambert.

Une réunion publique est planifiée le 5 mai au sujet d'une construction illicite à Magny-les-Hameaux située route de Romainville à la limite de Milon-la-Chapelle.



la Chapelle

du Conseil Municipal



Conseil Municipal du 16 septembre

Désignation des représentants délégués au PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

Modification du coefficient de référence de l'indemnité de mission.

Convention Lirenval : versement d'une participation aux frais d'organisation (0.50€ par habitant).

Approbation du montant de l'indemnité 2013 allouée au comptable du Trésor (312,22 €).

Élagage : la végétation gêne le passage des camions collecteurs des ordures de la SIEED. Pascal Hamon va -à nouveau- rappeler aux propriétaires leurs obligations en terme d'élagage.

Réouverture de la Route de la Madeleine. Réflexion en cours sur des mesures de sécurisation de cette route.

Travaux à prévoir route du Buisson : réparation de la bouche à incendie et d'un drain, intervention sur les nids de poule.

Terrain Michelet : assignation en référé de l'entreprise Bardhy pour le commerce du bois sur ce terrain. Date d'audience reportée au 21 octobre.

Conseil Municipal du 24 octobre

Modification de la répartition des dépenses d'investissements prévues au Budget Primitif 2014.

- en voirie «opération 32» : augmentation des crédits de 45.000 €.

- en matériel informatique et nouvelle version du logiciel comptable Magnus «opération 15» : augmentation des crédits de 5.500 €.
- en contrepartie, sachant que l'opération 28 «Chemin Dupin» ne pourra pas être entreprise cette année, diminution du crédit de 50.500 €.

Conseil Municipal du 24 novembre

compte-rendu non disponible à l'heure où nous écrivons.

Les comptes-rendus sont consultables dans leur intégralité en mairie sur simple demande et sur le site internet de la commune : www.milon-la-chapelle.fr. Onglet Vie Municipale, puis Le Conseil Municipal, puis Comptes-Rendus des Conseils Municipaux.

TRAVAUX à Milon

par Isabelle Thierry et Bernard Boutouyrie

Travaux réalisés lors des 6 derniers mois

- **Route de Saint-Lambert:** le toit du transformateur a été réparé et les murs repeints.
- **Chemin Jean Racine côté Lorioterie :** drainage des sources et rebouchage des nids de poules.
- **Route du Buisson :** réfection de drains et curage du réseau pluvial.
- **Chemin de la Ravine :** terrassement et mise en place d'un drain. Bouchage des trous et réalisation d'un revêtement bi-couche.
- **Chemin de Beauregard :** réparation des accotements en grave béton.
- **Route de Romainville :** réfection en enrobe sur la partie haute.
- **Hameau de Beauregard:** remplacement de la canalisation amiante d'adduction d'eau (SIRYAE)

Travaux en cours

- **Fontaine Notre-Dame :** voir notre article ci-dessous.

Travaux programmés

- **Route de la Chapelle:** réfection prévue de la totalité du mur du cimetière situé route de la Chapelle (en attente de subvention).
- **Route du Buisson :** une cavité va être rebouchée par la Segex et une bouche d'incendie va être remise en état.
- **Croisement Vivier-Buisson:** aménagement de l'aire de ramassage des conteneurs collectifs.
- et il reste encore et à nouveau, à boucher des **nids de poule** qui se refont inlassablement.

La Fontaine Notre-Dame

par Bernard Boutouyrie

Les travaux comportent 2 phases:

- 1- évacuation de la vase du fond de la pièce d'eau
- 2- remise en état du terrain et de la fontaine, mise en place des clôtures

La première phase, commencée le 3 novembre, est quasiment terminée. La terre retirée a servi à renforcer la digue et à la remettre de niveau. Le printemps la recouvrira de végétation, et bien sûr les bambous repousseront aussi, mais ils seront contrôlés de façon régulière.

L'aménagement de l'accès des pompiers sera terminé. Ils

pourront ainsi disposer d'une réserve d'eau locale, ce qui améliorera la sécurité incendie de notre village.

La deuxième phase consiste à éliminer les arbres morts et les peupliers malades pour la plupart. Seront conservés quelques arbres en bonne santé et les magnifiques rhododendrons. Les broussailles laisseront la place à une prairie sauvage typique des fonds de vallée de notre région, que quelques poneys brouteront une partie de l'année.

Ces travaux seront financés par le PNR qui assure la maîtrise d'ouvrage, notre commune

prenant ensuite à sa charge l'entretien de l'ensemble.



DÉCARBONATATION DE L'EAU

par Pascal Hamon, membre du bureau du SIRYAE

Dans un souci constant d'amélioration de la qualité de l'eau potable, le SIRYAE (Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau) a décidé de compléter les traitements actuels par une décarbonatation.

Ce procédé permet de faire baisser le taux de calcaire présent dans l'eau.

Ce projet d'envergure comporte plusieurs étapes et nécessite des travaux qui s'échelonnent sur une durée de 2 ans à partir de 2015.

Les installations d'adoucisseurs ne seront alors plus utiles, les foyers déjà équipés seront informés du changement de qualité de l'eau par une communication ultérieure qui leur permettra de régler ou d'abandonner leurs installations.

VALIDITÉ DE LA CARTE D'IDENTITÉ

La durée de validité de la carte nationale d'identité (CNI) passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. Cette mesure de simplification administrative permettra à 1,5 million d'usagers par an de bénéficier d'un délai supplémentaire avant d'effectuer leur démarche de renouvellement de titre.

Sont concernées les CNI délivrées à partir du 1er janvier 2014 et celles délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

La prolongation de 5 ans de la validité de la CNI est automatique, **elle ne nécessite aucune démarche.**

Attention :

- **La validité des CNI des personnes mineures reste à 10 ans.**

- Pour les personnes souhaitant se rendre à l'étranger, il est conseillé de se renseigner sur le site www.diplomatie.gouv.fr, rubrique conseils aux voyageurs.

ET QUELQUES RAPPELS...

par Pascal Hamon

ÉLAGAGE

Voici un sujet déjà évoqué dans la précédente gazette ...

Qui s'est déjà promené à pied ou en voiture sur les chemins de Milon? Ça ne manque pas de piquant! Vous constaterez que certaines haies sont vraiment hirsutes et débordent largement sur les voies publiques, gênant la visibilité et le passage des piétons, cyclistes, cavaliers et voitures.

Or l'article R 161-24 du code rural fait une **obligation aux propriétaires de tailler leurs**

haies. Ainsi nous demandons aux propriétaires concernés de bien vouloir le faire, avant que la Mairie ne le fasse exécuter à leur place, et bien sûr ce ne serait pas gratuit. Merci d'avance : **la sécurité et l'agrément de tous en dépendent.**

Article R161-24 du Code Rural - Créé par Décret 92-1290 1992-12-11 annexe JORF 12 décembre 1992 : Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent

être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Par décision préfectorale (circulaire du 18 novembre 2011), les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Les «déchets verts» produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, **il est notamment interdit de brûler dans son**

jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage et de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épiluchures.

Seul le brûlage de déchets verts issus de travaux agricoles ou forestiers peut être autorisé.

Les déchets verts doivent être

déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.

Les services d'hygiène de la mairie peuvent être saisis lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction (l'amende pouvant aller jusqu'à 450 €).

Bienvenue à
Laurence Karcenty,
notre nouvelle secrétaire de
mairie, qui a pris ses fonctions
en août 2014.



Après un parcours de chef
d'entreprise d'une PME de
conseil en informatique,
Laurence a décidé de réorienter
ses choix professionnels vers
le secteur public.

Capacité d'adaptation et soif
d'apprendre sont ses atouts
majeurs. La diversité des tâches
qu'offre le poste de secrétaire
de mairie lui donne l'occasion
de relever un nouveau défi !

ACCUEIL EN MAIRIE

du lundi au samedi (sauf le
mercredi) de 9h00 à 11h30.

Tel : 01.30.52.19.22

Fax : 01.30.47.05.45

mairie-de-milon@wanadoo.fr

www.milon-la-chapelle.fr

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-LAMBERT

Horaires d'ouverture :

Lundi : 16h30 – 18h30

Mardi : 16h30 – 18h30

Mercredi : 14h00 – 16h00

Jeudi : 16h30 – 18h30

Vendredi : 16h30 – 18h30

Contact : Thierry Sautelet

Tel : 01 30 60 05 56

bibliotheque-st.lambert@
orange.fr

NUMEROS d'URGENCE

- SAMU : 15
- Maison Médicale de Garde : 15
- SOS médecins Yvelines : 01.39.58.58.58
- Pompiers : 18
- Police secours : 17
- Centre antipoison (Paris) : 01.40.05.48.48
- Gendarmerie (Magny) : 01.30.52.07.94
- Pour connaître la pharmacie de garde, contacter le
commissariat de police de Rambouillet : 01.30.46.27.54
- Urgences dentaires Yvelines (uniquement dimanches et
jours fériés) : 01.39.51.21.21
- SOS amitié Île-de-France : 01.42.96.26.26
- SOS psychiatrie : 01.47.07.24.24
- SOS vétérinaires à domicile : 01.47.46.09.09
- SIDA info services : 0800.840.800
- Drogue info services : 0800.23.13.13 ou 113
- Dépannage électricité EDF : 0810.333.078
- Dépannage gaz GDF : 0810.433.078
- Dépannage eau SAUR : 0810.077.078 ou 01.77.78.80.09

DÉCHETS VERTS

Tous les lundis jusqu'au lundi
8 décembre 2014 inclus et à
partir du lundi 30 mars 2015.

ENCOMBRANTS

Prochaines collectes :

27 mai 2015

24 novembre 2015

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Les élections départementales
(ex-cantonales) auront lieu
dimanche 22 mars 2015 (1er
tour) et le dimanche 29 mars
2015 (second tour).

BABYSITTERS

Thibault Bouygues :

06.58.38.89.77

Marie Gerin :

06.75.07.83.22

Arthur Mizrahi :

06.86.00.80.69

D'autres babysitters
disponibles ? Faites-vous
connaître à la mairie!

www.milon-la-chapelle.fr

Consultez
le site de la
commune
depuis votre
téléphone
mobile :

